

MÉMOIRE

Bureau d’audiences publiques en environnement (BAPE)

Projet éolien Des Neiges-Secteur sud

Présenté par

Claude Charron, février 2024

Monsieur le président,
Mme la commissaire,

Mon nom est Claude Charron, j'habite à St-Ferdinand depuis 43 ans. La raison pour laquelle je me suis établi ici dans ce secteur des Appalaches c'est d'abord à cause de la beauté des lieux et de la qualité du paysage. Dès mon arrivée je suis tombé amoureux de l'endroit et assez vite j'en suis devenu l'un de ses plus fervents ambassadeurs. Coordonnateur du Centre de ski de fond local pendant 15 ans, conseiller municipal pendant 7 ans, toutes occasions étaient bonnes pour vanter les beautés naturelles de la région dont les vues panoramiques exceptionnelles.

Depuis les dix dernières années je vis à l'ombre des éoliennes industrielles de la MRC de l'Érable. La centrale d'éoliennes comprend 50 turbines de 2MW s'élevant à 450 pi. de hauteur. Je suis entouré par 19 éoliennes distantes de 1 km à 4 km, les autres étant cachées derrière les collines. Étant donné que le projet éolien Des Neiges retient l'attention principalement sur la qualité du paysage, j'aimerais apporter mon point de vue sur cet impact.

Maintenant retraité mon lieu de travail était situé à Victoriaville à une vingtaine de kilomètres, au pied des Appalaches. Sur le chemin du retour je voyais les montagnes toutes proches qui m'invitaient et à mesure que je me rapprochais de chez-moi une forte émotion m'envahissait, un fort sentiment de bien-être qui parfois m'arrachait une larme. Cette expérience, je la vivais à tous les jours, comme une étreinte, subjugué par la beauté des lieux, la beauté du paysage.

Puis avec l'arrivée des éoliennes, tout cela a volé en éclats. Le paysage s'est effacé sous les 50 éoliennes érigées sur les crêtes, dominant outrageusement l'horizon avec ses bras en mouvement, attirant tristement le regard. Terminé le bien-être que procure un paysage familier, apaisant et simplement beau. Les éoliennes, dorénavant, m'encerclent et m'écrasent. On ne peut-y échapper. Dans ton jardin, en visite chez tes amis, à l'épicerie, toujours présentes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à 10km,15km,20km. Le soir les balises rouges qui coiffent les éoliennes te rappellent que même la nuit tu vis dans une zone industrielle. Lorsque je suis à l'extérieur de la région je ne vante plus la beauté de St-Ferdinand, je n'incite plus les gens à s'y arrêter sinon pour le magnifique lac William. J'avais le projet d'accueillir des voyageurs dans un joli loft au-dessus de mon garage, mais avec les éoliennes je n'ose plus. Et quand elles tournent impossible de dormir à cause du bruit, le loft n'étant pas isolé.

Je comprends que d'autres puissent avoir une vision et des valeurs différentes les conduisant à avoir une expérience différente avec les éoliennes. Il y en a qui les trouvent belles et majestueuses, je respecte ce choix, moi je les trouve atypiques, dérangeantes et envahissantes.. Cependant la perte est indéniable, le paysage est altéré et amoindri.

Je crois que la majorité des gens sont sensibles à la beauté de leur environnement et aux efforts qui sont faits pour en protéger l'authenticité et l'harmonie. Toutes les municipalités rurales, en visitant leur site, vantent la beauté des paysages, l'attrait des milieux naturels et la qualité de vie qui en découle.

Chaque municipalité a une réglementation sur les nuisances visuelles en commençant par l'affichage qui comporte des règles très strictes. Par exemple, ma conjointe ne pouvait avoir une affiche dépassant 30cm x 40cm pour annoncer son salon de coiffure, la raison; nuisance visuelle. Partout les maisons mobiles ne sont pas autorisées dans les rangs sauf dans les parcs dédiés à cet effet, de même les « cours à scraps » sont strictement contrôlés.

L'implantation de 50 centrales d'énergie éolienne de 450 pieds de hauteur dans ton milieu de vie, c'est un bouleversement majeur, c'est une perte de qualité de vie pour laquelle il n'existe aucune compensation. Pire encore, une implantation enfoncée dans la gorge des citoyens n'est pas une agression seulement au paysage mais au citoyen lui-même.

Si je me replace dans le contexte du projet éolien Des Neiges, je trouve cavalière la façon dont Hydro-Québec (HQ) et Boralex traitent cet enjeu majeur qu'est le paysage. Le paysage c'est le beau, l'harmonieux et le naturel, c'est aussi un repère social, patrimonial, historique, c'est une référence, c'est aussi une valeur économique inestimable, particulièrement dans ce lieu récréo-touristique emblématique qu'est le Mont Ste-Anne. L'éolien industriel vient affaiblir le paysage, voire l'anéantir.

Les simulations visuelles sont pour le moins trompeuses (tout comme les simulations sonores d'ailleurs). Ici aussi dans l'Érable on a eu droit à des simulations, je peux vous affirmer que la réalité est bien différente. Les éoliennes de la Seigneurie de Beupré on les voit très bien de la Rive-sud mais on peine à les distinguer dans les simulations. (voir simulations page 9)

Boralex au début de ses activités, avait beaucoup de respect pour les populations locales. La firme avait même dépêché une représentante ici dans l'Érable aux audiences du BAPE en 2009, en pleine crise sociale, « pour apprendre » disait-elle.

La firme se vantait, lors des premières phases dans la Seigneurie de Beupré, de ne pas avoir de problème avec l'acceptabilité sociale étant donné que la plus proche résidence se situait à 10 km. Aujourd'hui ses déboires en France avec les communautés locales, son entêtement dans la MRC d'Arthabaska à vouloir implanter son projet malgré une forte opposition citoyenne et en se gardant bien de ne pas prévoir d'éoliennes chez lui à Kingsey-Falls pourtant situé à un jet de pierres. Et maintenant ici au Mont Ste-Anne, l'un des joyaux du Québec. Du sens communautaire propre aux frères Lemaire on priorise maintenant le sens des affaires pour les actionnaires.

La communauté, d'une forte voix, demande une zone tampon de 3 km entre les limites du parc du Mont Ste-Anne et les éoliennes de 7MW qui, faut-il le rappeler, s'élèveraient à plus de 650 pieds de hauteur (450 pieds pour les 2MW). Plus haut que la Place Ville Marie, le plus haut édifice de Montréal; c'est quand même majeur dans le paysage. De plus les pales vont balayer une surface de plus de 12,000 mètres carrés soit 3 fois plus que les turbines de 2MW.

Considérant l'immense enjeu que représente la qualité du paysage pour la région et considérant le consensus citoyen (population locale, villégiateurs, usagers, employés, etc.) derrière cette demande, l'initiateur (Boralex) et Hydro-Québec ont catégoriquement refusé toute modification au plan initial. L'initiateur argue que le contrat est signé et qu'on ne peut le modifier, les échéanciers sont serrés, la viabilité du projet est menacée, etc, etc. De plus l'initiateur croit que le déplacement de quelques éoliennes aurait peu d'impact sur la qualité de l'expérience paysagère. Faut-il rappeler que cette implantation constitue une agression majeure, une immense perte de l'expérience naturelle, dans ce contexte tout gain devient substantiel. L'initiateur conclut sa participation publique en évoquant une certaine ouverture mais à la lecture de ses propos précédents on a de la difficulté à y croire.

L'initiateur évoque le Massif du Sud et autres exemples de cohabitations harmonieuses pour tenter de dorer la pilule. Le Massif du Sud est un Parc Régional et l'unique montagne de cette région où on a trouvé le moyen de couvrir d'éoliennes malgré une très forte opposition de la population. Les riverains et usagers subissent une altération majeure du paysage et composent avec cette perte, cumulée aux autres impacts (sonores, dévaluation, etc.). En consultant les sites internet du Parc Régional et du Centre de ski du Massif du Sud, vous n'y trouverez aucune image des éoliennes industrielles de 2MW, avec raison, on cherche à attirer les visiteurs et non à les faire fuir.

Du côté d'HQ on y croit encore moins. L'argumentaire tiens parfois de la fabulation; le contrat est clair, on ne peut déplacer les éoliennes à cause de rendements moindres, on doit livrer à date fixe, la transition énergétique, la décarbonation pour 2035 est urgente, on manque d'électricité, etc. Encore un peu et on verserait une larme. Petite pause s.v.p. On parle du Québec un des endroits les plus décarbonnés au monde à cause de son énergie hydro-électrique renouvelable et abondante. On parle d'énergie éolienne, intermittente, dont le rendement varie au gré des aléas climatiques, une énergie à déploiement rapide. Mise en contexte l'urgence est beaucoup moins urgente.

HQ a acquis cette réputation de faire des prévisions quinquennales qui s'avèrent assez loin de la réalité. HQ a rehaussé son image d'un cran depuis la diffusion de la pièce de théâtre documentaire « J'aime HQ ». Cependant il existe aussi le côté sombre de HQ. Nous en avons fait l'expérience ici dans l'Érable lorsqu'il fut question de construire une ligne de transmission de 13 km supportée par 50 pylônes pour acheminer l'énergie éolienne vers la station d'élevage. Je vous épargne les détails mais le mot « rustre » est faible pour décrire le comportement d'HQ avec les propriétaires de terrain; se faire offrir moins de la moitié, parfois le tiers de la valeur du terrain pour l'emprise de la ligne électrique n'est pas ce qui honore le plus notre société d'état. Donc aucune surprise face à l'intransigeance d'HQ dans le projet Des Neiges. C'est à se demander pourquoi on tient des audiences du BAPE. Avec l'expérience des enquêtes antérieures relatives à l'éolien on comprend vite qu'il s'agit beaucoup plus d'une soupape d'évacuation pour la population qu'une réelle courroie de changement.

Loin de moi l'idée de critiquer le travail du BAPE, bien au contraire. Ici dans l'Érable les commissaires du BAPE ont bien cerné la problématique des éoliennes industrielles en milieu habité. Le rapport du BAPE 267 (mars 2010) est un modèle de rigueur et de clarté, j'invite tous ceux qui ont à cœur le bien-être de leur communauté à le lire ainsi que les 248 mémoires déposés dans le cadre de ce projet. Le problème avec le BAPE est double. Il est toujours en retard sur les événements; beaucoup de contrats et d'ententes sont déjà signées depuis des années, les règlements sont adoptés et souvent les travaux ont débuté, c'est en amont des projets que nous avons besoin du BAPE pour s'assurer de l'opportunité ou non d'un projet et de ses modalités d'application.

L'autre problème concerne les avis et les recommandations du BAPE qui ne sont jamais suivis ou si peu avec le résultat que l'on se retrouve avec un problème de crédibilité et de perte de confiance envers nos institutions et encore davantage envers nos élus. Et rien ne laisse présager que cette situation ira en s'améliorant le gouvernement actuel ayant clairement affirmé qu'il réduit l'importance de l'acceptabilité sociale pour accélérer les mises en chantier d'énergie éolienne (Francis Halin, Sylvain Larocque, Journal de Montréal, 20 février 2024).

Si j'écris ce mémoire c'est pour inciter les gens à ne pas renoncer quand ils font face à un méga projet industriel dans leur voisinage, c'est pour dénoncer ce pacte gouvernement-promoteur-municipalité qui laisse à l'écart le citoyen, c'est aussi pour rappeler aux autorités, élus et fonctionnaires, que la protection de la santé et l'amélioration de la qualité de vie des gens doit demeurer au centre de leurs préoccupations tel qu'énoncé dans la loi sur le développement durable qui sous-tend les travaux de cette commission.

J'invite donc la commission à faire sienne la recommandation citoyenne d'établir une distance séparatrice de protection de 3 km entre les éoliennes et les limites du Parc du Mont Ste-Anne.

Claude Charron, Saint-Ferdinand, 28 février 2024

ADDENDA

- 1- Lors de la première partie des audiences du BAPE, la problématique de la dévaluation des résidences a été évoquée. Voici mon cas. En 2023, il y a eu une correction au rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de St-Ferdinand de telle sorte que tout le parc immobilier, pour plusieurs raisons, a subi une hausse de 25%. Pour ma résidence c'est plutôt une baisse de 5% de l'évaluation foncière qui apparaît au rôle malgré des investissements de 30,000\$ au cours des 3 années précédentes. C'est donc une baisse de 30% par rapport aux autres secteurs. Dans mon secteur plusieurs autres résidences situées dans la zone d'influence forte des éoliennes ont aussi subi des baisses. Comment cela se traduirait-il relativement à la valeur marchande de la propriété? Une étude approfondie répondrait à cette question, une recommandation formulée à plusieurs reprises par les commissaires du BAPE dans le cadre de plusieurs projets éoliens. Il n'en demeure pas moins qu'une baisse du rôle est un indicateur sérieux de la valeur de la propriété. Dans le cas du projet Des Neiges, même à plusieurs kilomètres, l'impact des éoliennes sur le paysage demeure un enjeu sur la valeur marchande des propriétés.
- 2- De même lors de la première partie des audiences la nuisance sonore a été abondamment évoquée. Comme pour la valeur marchande des propriétés je ne citerai aucune étude, pour une étude citée dix autres la contredisent. Tous s'accordent pour dire que les éoliennes font du bruit. C'est sur l'intensité de cette nuisance que les opinions divergent. Le projet Des Neiges identifie la résidence plus proche à environ 2.3 km. Pour le bénéfice de ce propriétaire voici, de manière empirique, mon expérience du bruit avec des éoliennes de 2 MW.

Premièrement quelqu'un qui veut vraiment avoir une évaluation qualitative et quantitative de la nuisance sonore doit habiter près des éoliennes pendant quelques mois pour expérimenter les différentes conditions où les pales des éoliennes sont en mouvement et émettent du bruit; topographie, direction des vents, taux d'humidité, etc. les conditions sont multiples. Je n'aborderai pas les basses fréquences et les infra-sons, plusieurs études, souvent contradictoires, existent sur ce sujet. Il est par contre bien documenté qu'un certain nombre d'individus et certains animaux d'élevage soient perturbés à divers degrés par ces ondes non audibles à des distances aussi éloignées que 10 km et même plus. Ici dans l'Érable impossible à vérifier, plusieurs ont témoigné de certains maux associés au syndrome éolien mais aucun cas, à ma connaissance, où une personne aurait consulté et requis un suivi médical. Ce n'est pas un sujet dont les gens parlent ouvertement (l'atteinte à la santé ici dans l'Érable provient davantage des impacts psycho-sociaux). Concernant ce syndrome, reconnu par la médecine officielle et l'OMS, un certain consensus scientifique établirait à environ 8% le taux d'atteinte à la santé parmi la population habitant dans la zone d'influence forte (2km) des éoliennes, jeunes enfants et personnes âgées étant le plus susceptibles d'en être victimes. Seule une étude épidémiologique pourrait faire la lumière sur cette problématique. Nous avons fait cette demande auprès de la Direction régionale de la Santé publique (Mauricie-Centre-du-Québec). La réponse fut que la Santé Publique n'a ni les ressources ni l'expertise pour conduire une telle étude. Sollicitant leur collaboration et sur la base de divers documents de Santé Canada nous avons donc conçu un sondage-maison pour prendre le pouls de la population sur la question du bruit. Vous pouvez consulter les résultats de ce sondage, pages 10-20, rien de scientifique mais tout de même révélateur. Il serait intéressant de refaire le même exercice 5 ans plus tard

Le bruit des éoliennes est généré de deux façons, la pale qui fend le vent et imite le bruit des ailes d'un jet en vol et le bruit de la pale qui passe devant le mat et émet un « SWOOSH ».

À 1 km, face au vent, c'est très dérangeant, assez envahissant pour se réfugier à l'intérieur si vous êtes au jardin par exemple. Le soir en été nous sommes très souvent confrontés au phénomène de l'inversion thermique; l'air chaud du jour s'élève et rencontre des vents plus frais en basse altitude (ce qui explique la hauteur des éoliennes pour aller récolter ces vents) créant des turbulences alimentant les éoliennes pendant qu'au sol il n'y a aucun vent. Le bruit ainsi créé par les éoliennes, sans aucun autre bruit ambiant, va déranger sérieusement vos activités (souper BBQ, feu de camp, etc.). La nuit, toujours l'été, il faut à l'occasion fermer la fenêtre de chambre tant le bruit empêche de dormir et en période de canicule c'est d'autant plus désagréable. Des amis couchent tout l'été dans un chalet aménagé près de leur maison et comme ce n'est pas isolé ils s'endorment à l'aide d'un petit ventilateur qui masque le bruit des éoliennes (bruit blanc). Voilà la réalité des riverains, on trouve des mesures d'adaptation mais on ne s'habitue jamais. Malgré de nombreuses plaintes toujours la même réponse : « Nous prenons votre plainte en considération et nous tentons d'établir un lien avec la date et l'heure de l'opération de nos turbines et rien n'indique que nous ayons dépassés les seuils requis. » La norme, la fameuse norme qui permet à ces engins de générer des nuisances sonores en toute légitimité. Or la Commission du BAPE a constaté que « des nuisances sonores pourraient être ressenties même à des niveaux plus faibles que les critères prescrits ». Et ajoute un avis à l'effet que: « le Ministère de l'Environnement devrait, à court terme, intensifier ses recherches sur le bruit des éoliennes afin d'évaluer la pertinence d'établir des critères ou des mesures d'atténuation propres à ces structures »(rapport 290 BAPE, page 64). Nous avons demandé au Ministère de l'Environnement d'effectuer des mesures indépendantes, ce fut un fiasco; équipement inadéquat, conditions climatiques défavorables, etc. Bref le ministère n'allait pas s'incriminer.

À 2 km, toujours face au vent, on entend les éoliennes mais la nuisance est acceptable, on vaque à ses occupations sans vraiment ressentir de dérangement. À 2.3 km il faut tendre l'oreille et le bruit ne constitue plus une nuisance. Le projet Des Neiges prévoit des éoliennes de 7 MW. Quelle intensité de bruit ces éoliennes peuvent-elles générer, difficile à prédire puisque de telles machines n'existent pas au Québec. Certainement pas moins que les éoliennes de 2 MW comme l'affirme l'industrie en évoquant une nouvelle technologie qui, si elle existe, n'a pas été démontrée. Tel que mentionné la surface balayée par les pales est 3 fois plus grande que les éoliennes de 2 MW ce qui confère aux pales (côté bord d'attaque) une plus grande surface de contact avec le vent et, potentiellement, une plus grande source de bruit. D'où l'importance de garder une distance de protection adéquate entre les éoliennes et les résidences.

- 3- Concernant les coûts d'achat pour l'énergie éolienne du projet Des Neiges HQ invoque une clause de confidentialité mais affirme que ce sera plus bas que le prix moyen des deux derniers appels d'offres, soit :

6.1 sous/kWh en 2021 et

7.8 sous /kWh en 2023

pour une moyenne de 7 sous /kWh

Cependant lors du dernier appel d'offres de 2023, HQ a annoncé qu'il lui en coûterait 3.2 sous/kWh pour le transport et l'équilibrage (Hélène Baril, La Presse, 26 janvier 2024). Ce surcoût semble conservateur quand on sait que HQ prend à sa charge le câblage des éoliennes, la construction de sous-stations, l'installation de lignes de transport et l'équilibrage (Pierre Couture, Journal de Québec, 28 novembre 2018). Le fort écart entre les deux appels d'offres

(2021-2023) s'explique par une forte hausse des matériaux, des transports, de la main d'œuvre et des coûts de financement (taux d'intérêt).

Ce qui porte le coût global pour le projet Des Neiges à 10.2 sous/kWh.

HQ affirme que le coût sera plus bas; estimons-le à 9-10 sous/ kWh, sous toute réserve

HQ estime à 6.4 sous /kWh les coûts du barrage de La Romaine.

L'hydro-électricité demeure donc encore très concurrentielle par rapport à l'éolien, de plus l'amortissement des barrages tirent les coûts vers le bas contrairement à des prix garantis et indexés annuellement pour l'éolien. Mais surtout l'hydro-électricité est disponible et fiable en tout temps contrairement à l'énergie éolienne dont le facteur d'utilisation varie de 20%-35% ce qui fait augmenter ses coûts de production. On constate également que l'énergie produite par le projet Des Neiges risque fort d'être subventionnée tout comme la totalité des projets éoliens au Québec, déjà fortement subventionnés. Tout promoteur éolien privé, dans une situation de libre marché, ferait faillite s'il n'était pas sous perfusion financière au moyen de subventions, exemptions de taxes, prix garantis et autres crédits de toutes sortes.

- 4- Concernant le démantèlement des éoliennes il est très inquiétant (surtout pour le propriétaire de la Seigneurie de Beaupré) que cette clause ne fasse pas partie du contrat. Qu'en est-il des 163 éoliennes déjà implantées sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré? Jean-Louis Chaumel du Groupe éolien de l'UQAR dans un document déposé au BAPE pour le projet éolien Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase (rapport 231, DC5) sur la base de plusieurs études, estime les coûts de démantèlement à \$100,000/MW pour l'année 2006, soit \$40 millions pour le projet Des Neiges. Un coût qui devra être indexé pour 2024 et pour les 30 années du projet.

- 5- On entend depuis un an que c'est la fin des surplus et que dès 2027 HQ sera en pénurie. En 2018 et 2019 les vannes du barrage de la Baie James ont dû être ouvertes pour laisser s'échapper dans la nature un milliard de dollars tant les réservoirs étaient pleins.(Pierre Couture, Journal de Québec, 4 juin 2018, 1er mai 2019) Que s'est-il passé entre les surplus records non prévus par HQ et la pénurie annoncée? Le gouvernement actuel a créé une spirale affairiste énergétique (la batterie de l'Amérique du Nord); HQ signe des contrats records avec les États du Nord-Est américain, le tapis rouge est déroulé à la grande industrie qui se voit offrir des blocs d'énergie à prix ridicule, des subventions, des prêts, des crédits de toutes sortes et finalement de l'eau gratuite. Pas surprenant que les investisseurs du monde entier se bousculent au portillon pour bénéficier de ses conditions de rêve. Bref cette pénurie d'électricité est artificielle; même si nous harnachons toutes les rivières du Québec (y compris les Sept-Chutes) et que nous plantons des éoliennes dans toute la vallée du Saint-Laurent de la Montérégie jusqu'en Gaspésie comme nous sommes en train de le faire présentement nous ne pourrons jamais répondre à la demande. On attire des industries d'ici et d'ailleurs en leur donnant une partie de notre patrimoine mais on manque de main d'œuvre, on fait venir la main d'œuvre de l'étranger mais on a pas de logements et nos systèmes de santé et scolaire sont surchargés. Sommes-nous vraiment en train de créer de la richesse et améliorer notre qualité de vie ou sommes-nous en train plutôt de nous appauvrir et d'accumuler plus de problèmes sociaux?

L'énergie éolienne a sa place dans le mix énergétique québécois; renouvelable, complémentaire et à déploiement rapide. Elle est coûteuse mais c'est le choix politique de nos trois derniers gouvernements. Elle a également de nombreux travers qui ont été magnifiés par la façon dont cette filière a été déployée au Québec. D'abord HQ, spécialiste mondialement reconnu en matière d'énergie, aurait dû être dès le début maître d'œuvre de la production d'énergie éolienne plutôt que d'être confiée au privé; le vent est une richesse

et un bien public. Par la suite un processus d'implantation chaotique et anti-démocratique qui se poursuit encore aujourd'hui avec pour résultat que l'éolien au Québec a de plus en plus mauvaise réputation et suscite méfiance et division là où il est annoncé.

Après 25 ans d'éolien nous avons surtout répondu aux besoins de la filière. Il faut maintenant évaluer nos besoins, les coûts et les conditions d'implantation. Pour avoir un portrait global un BAPE générique sur l'éolien s'avère nécessaire pour rationaliser, rentabiliser et démocratiser cette énergie.

- 6- Dans la foulée d'un BAPE générique le gouvernement doit décréter un moratoire immédiat sur tout nouvel appel d'offres pour l'approvisionnement en énergie éolienne de même que sur tout projet éolien industriel privé, communautaire ou de gré à gré. Le massacre de nos paysages, le gaspillage de fonds publics, les atteintes à la qualité de vie des citoyens, le déchirement social des communautés et le lourd déficit anti-démocratique doivent cesser. Elle est là l'urgence.

LES « TRUCS » POUR FAIRE PARAÎTRE LES ÉOLIENNES PLUS PETITES

Les promoteurs éoliens font paraître les éoliennes beaucoup plus petites que la réalité. Plusieurs artifices sont utilisés à cette fin. La pratique la plus courante consiste à prendre un paysage de loin et à le rapetisser. Un tel subterfuge (des éoliennes plus petites que la réalité) est visible sur les affiches installées par le promoteur Enerfin

Photo prise par l'industrie éolienne en utilisant un objectif de 50 mm. Plus l'angle de pose est large et le zoom éloigné, plus les objets de la photo paraissent petits, jusqu'à quatre fois dans les cas extrêmes.



Photo prise avec un zoom de 75 mm, ce qui se rapproche davantage de la réalité vue par un observateur.

COMMUNIQUÉ

Éoliennes dans L'Érable : un milieu de vie perturbé par le bruit

Saint-Ferdinand, 6 octobre 2015 : À la suite des multiples plaintes de résidents aux prises avec le bruit des éoliennes, deux citoyens de Saint-Ferdinand ont élaboré un sondage visant à dresser un portrait de la situation lié à la perception du climat sonore. Un court questionnaire a été ainsi adressé à tous les propriétaires permanents ou saisonniers résidant à moins de 2 km des éoliennes, soit une population d'environ 500 personnes.

Les auteurs, Claude Charron et Michel Vachon, soulignent la précieuse collaboration de la Direction régionale de la santé publique (MSSS) pour l'élaboration des questions du sondage, l'apport de l'Association coopérative d'économie familiale Appalaches-Beauce-Etchemin (ACEF-ABE) pour la réception et la numérisation des sondages ainsi que le soutien financier du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA). Des 194 questionnaires envoyés avec une enveloppe de retour prêt-à-poster, 116 questionnaires ont été dûment remplis et retournés dans le temps prescrit, représentant un taux de réponse de 60%. Voici en bref ce que révèlent les résultats du sondage.

Le bruit des éoliennes : un bruit très dérangeant

En qualifiant le niveau de dérangement de diverses sources de bruit (circulation routière, aérienne, véhicules motorisés comme VTT, éoliennes), les répondants ont signifié que les éoliennes sont la source de bruit la plus perturbante : 29% affirment être fortement ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes. L'importance de ce dérangement éclipse les autres sources de bruit considérées comme fortement ou extrêmement dérangeantes (les loisirs motorisés : 10%, la circulation routière : 9%).

C'est à l'extérieur de leur résidence que les riverains sont davantage affectés par le bruit des éoliennes. 32% des résidents sont fortement ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes lorsqu'ils vaquent à leurs occupations et loisirs extérieurs. À l'intérieur de leur résidence, les fenêtres ouvertes, 20% des résidents sont fortement dérangés par le bruit des éoliennes ; les fenêtres fermées, 9% des répondants déclarent de même.

Par ailleurs, le bruit des éoliennes dérange le sommeil d'environ 30 à 40% de la population. Les éoliennes peuvent empêcher des-résidents de s'endormir le soir, les réveiller pendant la nuit ou encore les empêcher de se rendormir après avoir été réveillés la nuit.

Éoliennes industrielles et effets sur la santé

Environ 40% des répondants ont affirmé avoir souffert de symptômes, tels migraines, maux de tête, étourdissements, bourdonnements et sifflements dans les oreilles, ou une combinaison de ces symptômes au cours des 12 derniers mois. Parmi ceux souffrant de ces symptômes, 70% affirment qu'ils sont apparus il y a moins de deux ans, date de la mise en service du parc éolien de L'Érable. La littérature scientifique indépendante fait abondamment état de l'apparition de ces symptômes reliés aux bruits et infrasons provenant des éoliennes de grande puissance, lesquels sont réunis sous l'appellation de « syndrome éolien ».

Seulement 42% des résidants satisfaits de leur milieu de vie

À la question, «Êtes-vous satisfait(e) de votre milieu de vie des 12 derniers mois? » 28% se disent satisfaits, et 14% très satisfaits pour un total de 42%. Par opposition, 18% des répondants affirment être insatisfaits de leur milieu de vie, tandis que 27% des répondants affirment être très insatisfaits pour un total de 45%. Notons que les « très insatisfaits » sont deux fois plus nombreux que les « très satisfaits ».

Recommandations

Considérant les résultats de ce sondage, les auteurs recommandent :

- que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) impose au promoteur la diminution de la production de certaines éoliennes, étant démontré que des nuisances sérieuses dues au bruit sont vécues par les résidents à proximité de ces éoliennes ;
- que le ministère de la santé mène une étude sur les résidants du parc éolien de L'Érable affirmant souffrir de symptômes potentiellement reliés à la proximité d'éoliennes de grande puissance ;
- que le gouvernement du Québec impose une distance de protection de 2 km entre les éoliennes et toute résidence, comme c'est le cas pour les noyaux villageois dans la plupart des projets éoliens au Québec ;
- que le MDDELCC remplace la Note d'instruction 98-01 servant à mesurer le bruit, par une mesure adaptée au bruit caractéristique des éoliennes, comme il s'était officiellement engagé à le faire dès 2008.

« En affichant un aussi faible taux de satisfaction de leur milieu de vie, les résidants du parc éolien de L'Érable lancent un signal d'alarme à tous ceux qui souhaitent implanter des éoliennes industrielles en milieu habité, tout particulièrement aux décideurs que sont les élus municipaux et provinciaux » de conclure Claude Charron et Michel Vachon, responsables du sondage.

SONDAGE INÉDIT AUPRÈS DES RIVERAINS DU PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

Un comité sur le bruit a été mis sur pied en 2014 afin de trouver des solutions pour les résidents se plaignant du bruit des éoliennes. Y participent, trois ministères (le MAMOT pour les Affaires municipales, le MDDELCC pour l'Environnement et le MSSS pour la Santé), les mairies de St-Ferdinand et de Ste-Sophie, les représentants des riverains et Éoliennes de l'Érable. La pertinence d'établir un portrait fidèle de la situation des riverains a pris naissance dans le sillon des travaux dudit comité. Un sondage semblait l'outil tout désigné pour cerner l'ampleur et l'intensité de cette problématique liée au climat sonore. Notons l'étroite collaboration du MSSS qui a aidé à l'élaboration des questions du sondage, questions largement inspirées d'une vaste étude de Santé Canada portant sur la cohabitation des riverains avec les éoliennes de grande puissance. Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) a financé cette action citoyenne à un coût approximatif de 500 \$. L'Association coopérative d'économie familiale Appalaches-Beauce-Etchemin (ACEF-ABE) a gracieusement assuré la réception et la numérisation des sondages. Aucune directive n'a été transmise aux riverains concernant l'existence et la pertinence de remplir le sondage. Claude Charron et Michel Vachon, tous deux citoyens de St-Ferdinand ont bénévolement assuré la confection du sondage en requérant l'aide nécessaire, adressé les questionnaires aux résidents, dépouillé les résultats et produit le court compte-rendu ci-contre.

DONNÉES FACTUELLES

Cent quatre-vingt-quatorze (194) questionnaires ont été postés le 29 juin 2015, incluant une enveloppe de retour prêt-à-poster, à tout résident permanent ou saisonnier (chalet) se situant dans un rayon de 2 kilomètres de toute éolienne. Les familles sondées avaient jusqu'au 17 juillet 2015 pour retourner leur questionnaire de façon anonyme. Pour éviter les photocopies les questionnaires ont été imprimés sur un papier spécial. Le nombre de personnes répondant aux conditions du sondage est estimé à environ 500, considérant 2,5 personnes par foyer.

Cent dix-sept (117) questionnaires ont été retournés par la poste, dans le temps prescrit, dont un non rempli. Les résultats sont donc basés sur 116 sondages, ce qui représente un taux de réponse de 60%. Quatre questionnaires ont été reçus 3 semaines après la date butoir du 17 juillet; les enveloppes ont été détruites sans être ouvertes.

PORTRAIT-TYPE DE LA POPULATION

Les résultats du sondage nous apprennent que parmi les résidents habitant dans un rayon de 2 km des éoliennes:

- 80% habitent le territoire de façon permanente et 20% de façon occasionnelle (chalets)
- 54% demeurent à St-Ferdinand, 37% à Ste-Sophie et 9% à St-Pierre Baptiste
- 70% sont résidents depuis plus de 11 ans
- 86% n'ont pas d'éoliennes sur leurs terres
- 50% estiment demeurer à moins d'un (1) km d'une éolienne
- les deux tiers (2/3) voient 5 éoliennes ou plus à partir de leur propriété.

LES DONNÉES DU SONDAGE SUR L'AMBIANCE SONORE

29% des résidents sont très dérangés par le bruit des éoliennes

Parmi les diverses sources de bruit présent dans l'environnement en milieu rural, (circulation routière, aérienne, véhicules motorisés comme VTT, éoliennes et autres personnes), les répondants ont signifié que les éoliennes sont la source de bruit la plus perturbante : 29% des répondants disent être fortement ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes. En incluant les gens dérangés moyennement, ce taux grimpe à 46%. L'importance de ce dérangement éclipse les autres sources de bruit considérées comme fortement ou extrêmement dérangeantes (les loisirs motorisés : 10%, la circulation routière : 9%).

Dérangement perçu des répondants quant aux divers bruits ambiants (en %)

Provenance	Aucun dérangement (0)	Faible dérangement (1,2,3)	Moyen dérangement (4,5,6)	Fort dérangement (7,8,9)	Dérangement extrême (10)	Pas de réponse
Circulation routière	38	34	17	6	3	2
Circulation aérienne	61	32	2	2	0	3
Éoliennes	32	20	17	20	9	2
Loisirs motorisés	44	24	21	10	0	1
Autres personnes	76	17	4	1	1	1

De 30% à 40% des répondants sont dérangés dans leur sommeil par le bruit des éoliennes

Le bruit des éoliennes perturbe le sommeil d'environ 30 à 40% de la population. Les éoliennes peuvent empêcher des résidents de s'endormir le soir, les réveiller pendant la nuit ou encore les empêcher de se rendormir après avoir été réveillés la nuit.

À l'extérieur de leur maison, le tiers des résidants est fortement dérangé

C'est à l'extérieur de leur résidence, lorsqu'ils vaquent à leurs occupations et loisirs extérieurs, que les résidants sont davantage affectés par le bruit des éoliennes. 32% des résidants sont fortement ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes lorsqu'ils sont à l'extérieur. À l'intérieur de leur résidence, les fenêtres ouvertes, 20% des résidants sont fortement dérangés par le bruit des éoliennes; les fenêtres fermées, 9% des répondants déclarent de même.

Lorsqu'on inclut les répondants moyennement dérangés par les éoliennes, c'est près de la moitié qui est affectée (47%) lorsqu'à l'extérieur de leur maison. À l'intérieur, 36% sont affectés lorsque les fenêtres sont ouvertes, 23% lorsque les fenêtres sont fermées.

Perception du dérangement des répondants quant aux lieux où ils se trouvent (en %)

Lieux	Aucun dérangement (0)	Faible dérangement (1,2,3)	Moyen dérangement (4,5,6)	Fort dérangement (7,8,9)	Dérangement extrême (10)	Pas de réponse
À l'extérieur de la résidence	28	25	15	26	6	0
À l'intérieur, fenêtres ouvertes	41	22	16	15	5	1
À l'intérieur, fenêtres fermées	58	18	15	7	2	1

Seulement 42% des résidants satisfaits de leur milieu de vie

À la question, «Êtes-vous satisfait(e) de votre milieu de vie des 12 derniers mois?» 28% se disent satisfaits, et 14% très satisfaits pour un total de 42%. Par opposition, 18% des répondants affirment être insatisfaits de leur milieu de vie, tandis que 27% des répondants affirment être très insatisfaits pour un total de 45%. Notons que les « très insatisfaits » sont deux fois plus nombreux que les « très satisfaits ».

Ce taux de satisfaction est très faible par rapport à d'autres enquêtes du genre au Québec ou au Canada. Par exemple, dans une enquête menée en 2007 par l'Institut de la statistique du Québec*, 89% des répondants se disaient satisfaits de leur quartier. Ce taux représente plus du double du taux de satisfaction des riverains du parc éolien de L'Érable.

Éoliennes industrielles et effets sur la santé

Environ 40% des répondants ont affirmé avoir souffert de symptômes, tels migraines, maux de tête, étourdissements, bourdonnements et sifflements dans les oreilles, ou une combinaison de ces symptômes au cours des 12 derniers mois. Parmi ceux souffrant de ces symptômes, 70% affirment qu'ils sont apparus il y a moins de deux ans, date de la mise en service du parc éolien de L'Érable. La littérature scientifique indépendante fait abondamment état de l'apparition de ces symptômes reliés aux bruits et infrasons provenant des éoliennes de grande puissance, lesquels sont réunis sous l'appellation de « syndrome éolien ».

RECOMMANDATIONS

- 1- que le MDDELCC, dans le respect des conditions du décret, impose au promoteur les mesures d'atténuation nécessaires, allant jusqu'à la diminution de la production de certaines éoliennes, étant démontré que des nuisances sérieuses dues au bruit sont vécues par les résidents à proximité de ces éoliennes, et ce, même si le projet pourrait respecter les critères de bruit du MDDELCC;
- 2- que le MSSS, pour des raisons de santé publique, mène une étude exhaustive sur les résidents du parc éolien de L'Érable affirmant souffrir de symptômes potentiellement reliés à la proximité d'éoliennes de grande puissance;
- 3- que le gouvernement du Québec impose une distance séparatrice de 2 km entre les éoliennes et toute résidence (une distance protectrice de 2 km est déjà en vigueur pour les noyaux villageois dans la plupart des projets éoliens au Québec);
- 4- que le MDDELCC remplace la Note d'instruction 98-01 servant à mesurer le bruit, par une mesure adaptée au bruit caractéristique des éoliennes. Rappelons que le MDDELCC s'était engagé dès 2008 à modifier son instrument de mesure (voir document ci-joint);

Note : toutes les réponses reçues ont été numérisées et sont accessibles aux différents ministères pour fins d'étude.

TOUS LES RÉSULTATS DU SONDAGE AUPRÈS DES RIVERAINS DU PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

194 questionnaires envoyés, 116 dûment remplis dans le temps prescrit pour un taux de réponse de 60%.

Voici les résultats en pourcentage pour chacune des questions du sondage :

1) Type de résidence :

80% sont des résidents permanents
20% sont des résidents saisonniers

2) Lieu de résidence :

54% résident à St-Ferdinand
37% à Ste-Sophie
9% à St-Pierre-Baptiste

3) Nombre d'années de résidence à cet endroit

Plus de 20 ans : 54%
Entre 11 et 20 ans : 16%
Entre 5 et 10 ans : 14%
Entre 1 et 5 ans : 14%
Moins d'un an : 2%

4) Distance de l'éolienne la plus proche :

50% demeurent à moins d'un (1) km
36% demeurent entre 1 et 1,5 kilomètre
8% demeurent à plus de 1,5 kilomètre
6% ne savent pas

5) Présence ou non d'une éolienne sur la propriété

11% affirment avoir une ou plusieurs éoliennes sur leur propriété
86% affirment ne pas en avoir
3% pas de réponse

6) Nombre d'éoliennes visibles de la propriété

Plus de 10 : 38%
5 à 10 éoliennes : 29%
1 à 4 éoliennes : 29 %
Aucune : 3%
Pas de réponse : 1%

7) Symptômes dont ont souffert les répondants au cours des 12 derniers mois

Migraines ou maux de tête fréquents : 23 %

Étourdissements : 9%

Sons, bourdonnements ou sifflements dans les oreilles sans raison : 24%

8) Apparition de ces symptômes depuis moins de 2 ans

60 % des répondants n'ont pas répondu à cette question puisqu'ils ont déclaré ne pas souffrir de symptômes à la question précédente.

Répondants dont les symptômes sont apparus il y a **moins** de deux ans : 70%

Répondants dont les symptômes sont apparus il y a **plus** de deux ans : 28%

Ne sait pas : 2%

9) Niveau de satisfaction en rapport à son milieu de vie au cours des 12 derniers mois

Très insatisfait : 27%

Insatisfait : 18%

Ni insatisfait, ni satisfait : 10%

Satisfait : 28%

Très satisfait : 14%

Pas réponse ou ne savent pas : 3%

10) Présence de sentiments négatifs au cours des 12 derniers mois tels la mélancolie, le désespoir, l'anxiété ou la dépression

Jamais : 50%

Parfois : 23%

Assez souvent : 9%

Très souvent : 12%

Tout le temps : 3%

Ne savent pas : 3%

11) Dérangement du sommeil de quelconque façon au cours des 12 derniers mois lorsqu'à la maison ?

Extrêmement : 3%
Fortement : 13%
Moyennement : 15%
Légèrement : 18%
Pas du tout : 48%
Pas réponse ou ne savent pas : 3%

12) Attribution de la cause (ou des causes) de la perturbation du sommeil

Problèmes de santé : 4%
Éoliennes : 40%
Enfants : 3%
Animaux domestiques : 3%
Autres personnes ou voisins : 3%
Autre : 14%
Pas de réponse : 41%*

* Le total donne 108% étant donné que certains répondants ont indiqué plus d'une cause contribuant au dérangement de leur sommeil.

13) Perception de la qualité du sommeil en lien avec les éoliennes au cours des 12 derniers mois : les éoliennes...

Ne dérangent pas leur sommeil : 57%
Les empêchent de s'endormir le soir : 21%
Les éoliennes les réveillent pendant la nuit : 15%
Les empêchent de se rendormir après avoir été réveillé la nuit : 16%
Pas réponse ou ne savent pas : 6%*

Le total donne 115% étant donné que certains répondants ont indiqué plus d'une perturbation de leur sommeil en lien avec les éoliennes.

Les sous-questions 14, 15 et 16 comportent une échelle de 0 à 10, reflétant le niveau de dérangement que constituent diverses situations. La réponse « 0 » indique aucun dérangement, alors que 10 est un dérangement jugé extrême. Pour faciliter la compréhension des résultats, nous avons additionné les résultats « 1, 2 et 3 » (faible dérangement), les résultats « 4, 5 et 6 » (dérangement moyen), et les résultats « 7, 8, 9 » (fort dérangement).

La perception du dérangement des répondants quant aux divers bruits de leur entourage en %

Provenance	Aucun dérangement (0)	Faible dérangement (1,2,3)	Moyen dérangement (4,5,6)	Fort dérangement (7,8,9)	Dérangement extrême (10)	Pas de réponse
Circulation routière	38	34	17	6	3	2
Circulation aérienne	61	32	2	2	0	3
Éoliennes	32	20	17	20	9	2
Loisirs motorisés	44	24	21	10	0	1
Autres personnes	76	17	4	1	1	1

La perception du dérangement des répondants quant aux lieux où ils se trouvent en %

Lieux	Aucun dérangement (0)	Faible dérangement (1,2,3)	Moyen dérangement (4,5,6)	Fort dérangement (7,8,9)	Dérangement extrême (10)	Pas de réponse
À l'extérieur de la résidence	28	25	15	26	6	0
À l'intérieur, fenêtres ouvertes	41	22	16	15	5	1
À l'intérieur, fenêtres fermées	58	18	15	7	2	1

La perception du dérangement des répondants quant aux moments de la journée en %

Quelque soit le moment du jour ou de la nuit, environ le tiers des répondants se disent dérangés par les éoliennes, moyennement, fortement ou extrêmement.

Moments	Aucun dérangement (0)	Faible dérangement (1,2,3)	Moyen dérangement (4,5,6)	Fort dérangement (7,8,9)	Dérangement extrême (10)	Pas de réponse
Le matin (de 6 h. à midi)	41	27	9	16	3	3
L'après-midi (de 12h. à 18h.)	43	22	14	16	2	3
Le soir (de 18h. à 22h.)	35	18	14	23	7	3
La nuit (de 22h. à 6h.)	47	14	15	15	7	3

Dépôt d'une plainte officielle en rapport au bruit des éoliennes (en %)

Oui : 20

Non : 77

Je ne sais pas : 3

Claude Charron, citoyen de St-Ferdinand

Michel Vachon, citoyen de St-Ferdinand, B. Ps.

Le 4 décembre 2008

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Parcs éoliens de Gros-Morne et Montagne Sèche – Documents à déposer

Madame,

À la suite de votre questionnement du 3 décembre 2008, sur le développement de critères et de méthodes d'évaluation du climat sonore pour les éoliennes et la possibilité d'utiliser les décibels C, je vous transmets les informations qui suivent après consultation de notre spécialiste.

Il est vrai que nous avons consulté des études et des enquêtes récentes, lesquelles tendent à démontrer que la problématique acoustique des parcs éoliens a des spécificités qui la distinguent significativement des autres sources de bruit.

Dans ce contexte, il est de l'intention du MDDEP d'analyser et de commenter les études d'impact des projets éoliens en considérant que des nuisances puissent être ressenties même à des niveaux inférieurs à 40 dB, lequel niveau a constitué jusqu'à présent le plus contraignant des critères applicables aux autres types de source fixe.

Par ailleurs, les méthodes actuelles de la Note d'instructions 98-01 qui permettent de mesurer sur le terrain la contribution sonore d'une source fixe pourraient être mal adaptée aux parcs éoliens. Pour cette raison, le MDDEP entreprendra dès le printemps 2009 des expérimentations sur le terrain afin de mettre au point d'ici la fin 2009, une méthode de mesure adaptée aux parcs éoliens.

Il nous apparaîtrait aussi à propos que soient réalisées dans les meilleurs délais, des études sur l'importance des nuisances sonores des parcs éoliens en corrélation avec

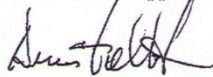
...2

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

 Ce papier contient 100% de fibres recyclées après consommation.

les niveaux sonores perçus. Éventuellement, ces études permettront d'établir, le cas échéant, des critères d'acceptabilité applicables aux éoliennes.

Concernant la possibilité d'utiliser les décibels C, il faut d'abord mentionner que la note d'instruction 98-01 prévoit l'utilisation d'un terme correctif Ks pour une source de bruit émettant beaucoup de basse fréquence. Pour cette raison, lorsqu'on soupçonne une problématique de basse fréquence, on mesure le niveau sonore pondéré C en parallèle au niveau pondéré A. Si la différence est de 20 dB ou plus, un terme correctif de 5 dB est ajouté. On a eu à appliquer ce terme correctif dans certains cas, tel le passage de train de marchandise à proximité de résidences. Étant donné la nature du bruit produit par les éoliennes, nous ne croyons pas qu'une telle pénalisation soit applicable dans leur cas.



Denis Talbot
Chargé de projet

FIN DU MÉMOIRE